

Ottawa veut hausser les pensions de vieillesse

Les Saints

L'Eglise célébrera demain la fête de saint Raphaël, archange.

Soleil et marée

Le soleil — Lever: 6 h. 13; coucher: 4 h. 45; longueur du jour: 10 h. 32. La marée — Haute marée: 5 h. 55 et 6 h. 12; basse marée: 1 h. 19 et 1 h. 33 (heure solaire).

Les conditions atmosphériques

Montréal, 23 (PC) — Voici les prévisions de la météo: Synopse: Deux courants d'affrontement se font sentir: un coude d'air chaud émanant du golfe du Mexique se déplace vers le nord et provoque des perturbations qui se manifestent par des averses sur une grande étendue du continent nord-américain. Mais une couche d'air froid, venant de l'Arctique éprouve déjà l'Ouest du pays et se dirige rapidement vers l'Est. Région de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides et du Saint-Maurice: nuageux; averses légères; brume en soirée; vent: léger. Maximum à Montréal, à Ottawa, à Ste-Aspasie et à La Tuque 55. Aéroport pour jeudi: averses; doux.

La langue française mieux servie...

Après de — Pres de —

Après de équivalent à "tout près de" et marque une proximité plus grande que près de. On passe sa vie auprès de ses parents si on ne les quitte pas; près de ne marque pas la même assiduité. On habite auprès de la mairie si l'on en est à proximité immédiate; mais on arrive près de chez une amie si l'on n'est pas éloigné de sa demeure.

Au figuré, et devant un nom de personne, on emploie auprès de pour signifier "dans l'esprit, dans l'opinion de quelqu'un": Il cherche à me nuire auprès de vous (Acad.). On dit plus près de, moins près de, mais on ne dit pas plus auprès de, moins auprès de.

En feuilletant "Le Soleil"

Il y a cinquante ans

Saint-Louis — C'est en présence de plus de 200.000 personnes qu'a eu lieu le départ de la course de ballons pour la coupe Gordon Bennett d'une valeur de \$2.500.

Tanger — D'après des informations semi-officielles les troupes françaises à Casablanca ont été repoussées, hier, par les Maures. La ville a été même menacée à tel point que les troupes ont cru devoir demander de l'aide d'un navire de guerre espagnol.

Il y a vingt-cinq ans

France — Au coeur de l'ancienne zone de guerre, M. Edouard Herriot a appelé de ses vœux, hier, la paix universelle en rappelant le souvenir des 75.000 tombés allemands du cimetière de la Maison Blanche.

Italie — Benito Mussolini voudrait que les Etats-Unis réduisent ou annulent les dettes de guerre de l'Europe. Il a fait cette déclaration dans un grand discours prononcé à Turin.

Grève générale en Argentine

Buenos Aires, 22. (PA) Soixante-dix syndicats représentant plus de 3.000.000 d'ouvriers ont commencé à minuit hier une grève générale de 48 heures afin de faire valoir leurs revendications de salaire.

Les grévistes, soit près de la moitié des ouvriers du pays, ont défilé des ouvriers provisoires, M. Aramburu, qui leur avait demandé de demeurer à leur travail afin d'augmenter la production pour combattre l'inflation. Au nombre des 70 syndicats en grève, on en remarque qui sont demeurés fidèles à l'ancien dictateur Peron.

Certains observateurs croient que la grève pourrait bien désorganiser le pays au point de faire tomber le gouvernement Aramburu, qui depuis trois semaines dirige l'Argentine en état de siège. M. Aramburu a annoncé un projet d'élections présidentielles pour février ainsi que le retour des civils au pouvoir le premier mai prochain.

La grève a déjà immobilisé partiellement les transports publics de la capitale argentine, qui compte 3.500.000 habitants. Les employés des trolleybus, des autobus et certains employés des chemins de fer ont cessé le travail.

Les journaux du matin n'ont pas paru par suite de la grève des typographes. Dans la matinée, des voitures pleines d'ouvriers non-grévistes ont circulé dans les rues de la capitale, distribuant des prospectus dénonçant la grève. Dans les hôtels et les bars, les non-grévistes ont barricadé portes et fenêtres en cas de violence.

De \$9 par mois pour les porter à \$55

Ottawa, 22. (PC) — Le gouvernement fédéral a l'intention de hausser les pensions de vieillesse de \$9 par mois pour les porter à \$55 et d'augmenter également les pensions fédérales-provinciales aux personnes nécessitées de 65 à 70 ans, aux aveugles et aux invalides.

Le gouvernement a révélé les détails de son plan en donnant avis de résolutions préliminaires à des bills qui seront présentés à la présente session.

Les augmentations annoncées par le gouvernement conservateur seront les deuxièmes cette année, l'ancien gouvernement libéral ayant augmenté de \$40 à \$46 par mois les pensions payées en vertu des programmes de sécurité sociale. Ces hausses ont pris effet le 1er juillet dernier.

La hausse de \$46 à \$55 s'appliquerait aux programmes suivants:

- 1. La pension de vieillesse universelle payée à tous les citoyens de 70 ans et plus.
2. La pension de vieillesse accordée aux personnes nécessitées de 65 à 69 ans.
3. Les allocations aux aveugles nécessités entre 18 et 65 ans.
4. Les allocations aux personnes nécessitées souffrant d'invalidité totale et permanente, de 18 à 65 ans.

AUTRES CHANGEMENTS PROPOSES

Les résolutions révèlent également l'intention du gouvernement de hausser le plafond de la preuve de nécessité ou revenu admissible pour les trois derniers programmes de \$120 par année pour les célibataires et de \$240 pour les personnes mariées.

Le coût de ces programmes est partagé avec les gouvernements provinciaux; chaque gouvernement paie 50 pour cent des pensions de vieillesse et des allocations aux invalides et, dans le cas des allocations aux aveugles, le gouvernement fédéral paie 75 pour cent des frais.

On suppose que les gouvernements provinciaux devront accepter de payer leur part de l'augmentation avant qu'elle s'applique dans l'une ou l'autre des provinces.

Le gouvernement a aussi annoncé qu'il propose des changements dans les conditions de résidence pour les pensions de vieillesse universelle. Pour y avoir droit, les requérants n'auront besoin que de 10 ans de domicile au Canada, au lieu de 20 comme c'est le cas actuellement.

La durée des absences temporaires permises pour un pensionné sans perdre sa pension sera réduite de six à trois mois.

REVENU MAXIMUM HAUSSE

Une réduction semblable de 20 à 10 ans pour la durée de résidence requise est également proposée en ce qui concerne les pensions de vieillesse aux personnes de 65 à 69 ans.

Pour les pensions de vieillesse et les allocations aux invalides, le revenu maximum admissible sera porté de \$840 à \$960 par année.

TOUT APPAREILS ET ACCESSOIRES PHOTOGRAPHIQUES. CAMERA 3 QUE SUJAM INC.-QUEBEC

MISE AU POINT

Il y a E.T.C. et ETC...

E.T.C. (marque de commerce signifiant: "qualité et distinction")

NE PEUT SE CONFONDRE AVEC ETC...

(locution latine signifiant: "et d'autres semblables") ... car nulle qualité n'est semblable à la richesse et à la distinction des vêtements E.T.C., surtout lorsqu'il s'agit de

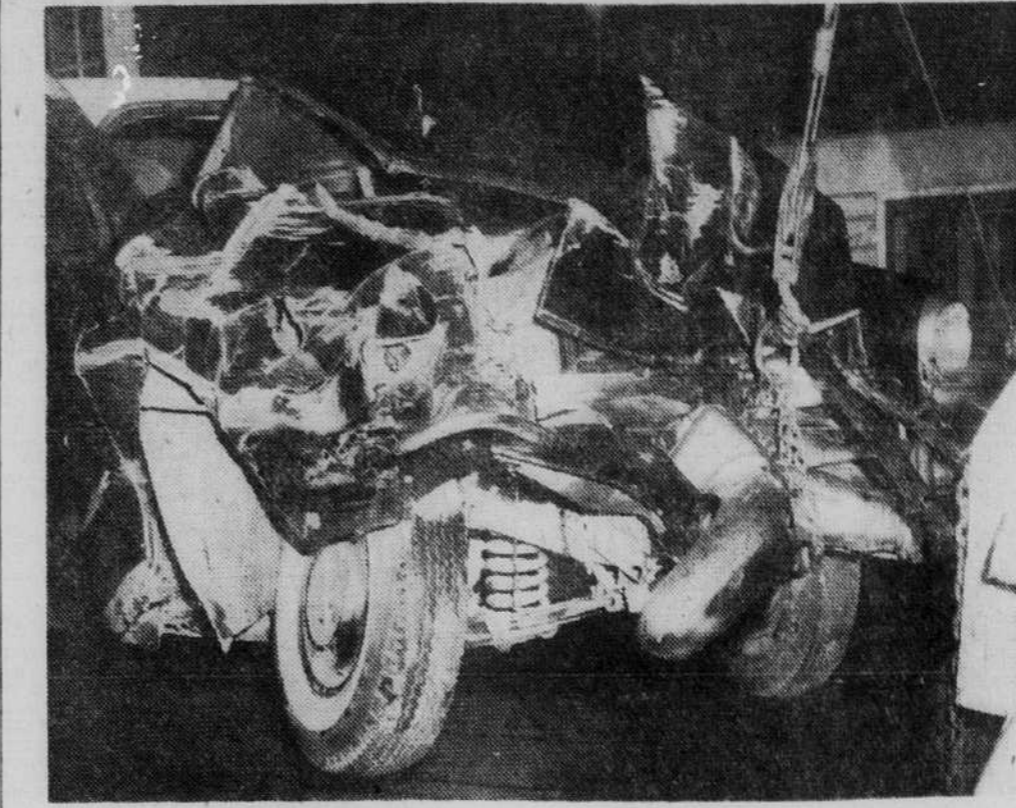
PALETOTS D'HIVER

dont la coupe et les bas prix demeurent inégalés.

PALETOTS PRETS A PORTER 49.50 à 59.00

PALETOTS FAITS SUR MESURE 56.50 à 99.50

E T C. Colombe. COIN DE L'EGLISE ET DE LA REINE, QUEBEC. TEL.: LA 3-4819. STATIONNEMENT GRATUIT. Nos clients peuvent stationner gratuitement pendant 30 minutes sur le terrain du Centre Champ-lain.



TRAGIQUE COLLISION: M. et Mme Alexandre Coulombe, âgés respectivement de 69 et 59 ans, du 1510, chemin Ste-Foy, à Québec, ont trouvé une mort tragique, hier soir, sur la route de l'Église, à l'angle de la rue Le Prévoist, à Ville Ste-Foy, quand leur automobile de marque "Chrysler" s'est arrêtée avec fracas sur la partie arrière d'une lourde machine de 27.000 livres qui sert d'épaveur et de grappe de la compagnie LaSalle Asphalte Ltée.

Les avocats de Pinker plaident que le prévenu a prouvé sa bonne foi

La Couronne aurait dû prouver trois éléments essentiels pour établir la culpabilité de l'accusé: les obligations volées, une récente possession et une connaissance coupable. Or, elle n'a réussi qu'à faire la preuve du premier élément: quant à la date de possession, il s'est écoulé six mois entre le vol et l'inculpation du prévenu; d'autre part, les procureurs de la Couronne n'ont pu que faire ressortir le manque de connaissance coupable de l'accusé. En effet, les actes du prévenu dans sa tentative de vendre les obligations qui lui avaient été éremises par un client désistant s'en débarrasser à cause de l'impôt ont démontré que l'accusé n'avait pas cette connaissance coupable et qu'il était de bonne foi. Autrement, il aurait agi en cachette et non en public et avec des innocents.

Tels sont les arguments invoqués hier par Me Jos Cohen, de Montréal, et Me Lawrence Coriveau, de Québec, pour la défense de l'accusé Harry Pinker.

Le procès du prévenu s'est introduit hier en Cour des Sessions de la Paix à Québec devant le juge Albert Dumontier. L'avocat montréalais de 29 ans est accusé d'avoir eu en sa possession des obligations d'une valeur de \$73.200 qui avaient été préalablement volées à la Banque Canadienne Nationale de Charlesbourg. Ce seul montant a été retrouvé parmi les \$200.000 en obligations et en espèces qui furent raflées dans cette succursale en décembre 1956.

La plaidoirie des avocats de la défense suivait l'interrogatoire mené par le procureur de la Couronne, Me Paul Miquelon, avec trois témoins de la Couronne et

celui poursuivi par la défense avec ses quatre témoins. Le premier témoin de la défense Mlle Addison a déclaré qu'elle travaille pour M. A. Rollin et qu'elle a dactylographié des copies d'une liste d'obligations que Pinker avait remises à son patron, M. Rollin, constructeur de Montréal, à ensuite confirmée le fait de la remise de cette liste par le prévenu, lequel lui avait offert des obligations au prix de \$54.000. Il a déclaré qu'il ne les avait pas achetées parce qu'il manquait de fonds, mais qu'il avait fait vérifier les obligations par sa banque pour rendre service à l'accusé en reconnaissance de ce que ce dernier lui aidait à percevoir ses comptes.

Par la suite, l'assistant-gérant d'une succursale de la Banque Toronto-Dominion de Montréal est venu dire que Pinker lui avait téléphoné un mois avant de venir déposer les obligations dans un coffre de sûreté pour savoir si les banques pouvaient retrouver des obligations volées.

Par ailleurs, un restaurateur de Montréal, M. Jos Miller, a raconté que Pinker lui avait offert en vente des obligations évaluées à \$73.000 pour un montant de \$50.000. Pinker avait remis une liste pour que le client puisse vérifier qu'elles n'avaient pas été volées. Ce qu'il fit faire par l'assistant-gérant, M. Kennedy. Il a ajouté qu'il ne les avait pas achetées, parce qu'il avait d'autres choses en vue pour le moment et qu'il n'a pas pensé une minute qu'elles avaient pu être volées.

Un agent d'immeubles montréalais, Mlle Ruth Bauman, a raconté que Pinker lui avait demandé de lui trouver un client intéressé à acheter des obligations de \$73.000 pour le prix de \$40.000. C'est à cette fin qu'elle se rendit voir Rolf Hagen, courtier montréalais, âgé de 25 ans, lequel se trouvait en compagnie d'un nommé Fass. Pinker lui avait demandé de dire à Hagen de se mettre en communication avec lui, s'il était intéressé à cet achat.

Le courtier Hagen a déclaré qu'en effet Mlle Bauman s'était rendue à son bureau pour lui offrir cette vente. Il a ajouté qu'il s'est empressé de remettre la liste des obligations à son avocat pour fins de vérification. Celui-ci n'eut pas le temps de procéder durant la fin de semaine, mais le lundi, Pinker lui avait demandé de se rendre à son bureau, rue Notre-Dame; ce qu'il fit. A son arrivée, l'accusé l'amena dans la sous-sol. Pinker sortit les obligations d'un coffre-fort. Elles étaient contenues dans une enveloppe jaune.

En compagnie de Hagen, Pinker se rendit à la banque pour mettre les obligations dans un coffre de sûreté et il remit l'une des clés à Hagen.

Les deux hommes passeront ensuite à la banque de Hagen et ce dernier fit un chèque payable immédiatement à l'ordre de Pinker. Toutefois, il demanda un reçu avant de le lui remettre. Pinker demanda à téléphoner à son client pour en avoir la permission et affirma qu'il faudrait une quinzaine de minutes pour cela.

Au retour du téléphone, la police est sur les lieux et arrête les deux hommes qu'elle amène au poste.

Le lieutenant Adrien Daniel, de la Sûreté provinciale de Montréal, a par ailleurs raconté comment il avait procédé à l'arrestation de Pinker, vers les 10 heures. Il a précisé que Hagen était allé le voir à la Sûreté une heure auparavant.

Au quartier général, Pinker lui remit les clés. Les agents se rendirent ensuite à la banque pour poser les scellés sur le coffre de sûreté.

AVIS DIVERS

Congrès de l'UCC — Les assistants de l'UCC de la salle des Syndicats catholiques.

7 h. 30 — Les Jeunes Libéraux de la ville de Québec. Réunion au Club de Reforme, rue Brillant, pour préparer le congrès de Sherbrooke.

8 h. 15 p.m. — Institut de chimie de Canada — Quartier du Dr. Lucien Piché à l'École de chimie, bld de l'Entente.

8 h. 30 p.m. — Rincón español — Réunion de nos amis de la Voie, 130, Grande-Allée.

10 h. a.m. — Commissaires Industriels: ouverture du congrès au Château Frontenac.

Midi 30 — Club Kiwanis: déjeuner au Château Frontenac. Rapport de M. Keith Francis sur la colonie de Vacances du club.

Lettre d'Ottawa

Le gouvernement tient sa promesse de hausser les pensions de vieillesse

(Par Gérard Morin)

Ottawa, 23. — L'augmentation de \$55 des pensions aux personnes âgées et aux invalides va réjouir le cœur de centaines de milliers de Canadiens qui ont atteint et dépassé l'âge de la retraite, mais elle va coûter au pays des sommes incalculables.

Et les nombreux contribuables qui trouvent que le gouvernement libéral y était allé plus que généreusement, sur le terrain de la sécurité sociale, vont ouvrir les yeux encore plus grand.

Mais voilà, froidement, la rançon des promesses électorales du gouvernement maintenant au pouvoir.

Et s'il ne remplissait pas ses promesses, une opposition formidable, surtout les libéraux et les socialistes, demanderait tous les jours au gouvernement quand il a l'intention de présenter telle ou telle mesure en harmonie avec ce que l'on a promis avant le dix juin dernier, et ce que l'on réclamait depuis longtemps avant cette date, dans l'opposition alors conservatrice, aussi bien que socialiste et autre.

Même des libéraux et des indépendants avaient demandé la hausse sérieuse des taux de pensions, en raison même des surplus magnifiques que réalisaient les ministres libéraux des Finances, M. Walter Harris après M. Douglas Abbott.

Des libéraux s'inquiètent maintenant de la façon dont vont se présenter les finances du pays avec ces dépenses accrues, alors que les conservateurs veulent aussi réduire les taxes des petits salariés.

Le dilemme libéral, c'est de devoir critiquer la manière dont agit le gouvernement, mais d'autre part, comme l'expliquait hier après-midi un vétérinaire du parti libéral, M. James Gardiner, les libéraux ne sont pas venus en Chambre à cette session pour le plaisir de défaire le gouvernement, mais bien pour aider à l'administration des affaires nationales. Ils doivent aussi donner au gouvernement la chance de mettre en vigueur certaines de ses promesses, en plus de voter les argets nécessaires à la vie normale de la nation.

MESURE ELECTORALE?

Que l'augmentation des pensions soit ou non une mesure préélectorale, les libéraux se voient dans l'obligation de la voter, et en quelque sorte de porter solidairement le gouvernement la responsabilité de cette dépense additionnelle au titre de la sécurité sociale.

Ce sera aux libéraux, à la prochaine élection, d'expliquer au peuple cette apparente contradiction entre leurs critiques et la façon dont ils votent pour ne pas renverser le gouvernement chancelant.

Hier encore courait le bruit d'une dissolution possible des Chambres, à la suite des attaques violentes comme celles de M. Lionel Chevrier. On croit même comprendre qu'il s'agit là seulement de rumeurs sans fondement, et que certain journal conservateur aurait lancé la chose comme un ballon pour mettre les libéraux en garde contre la violence à la Chambre.

Si le simple que l'on doit s'attendre simplement à une période de calme, après le dis-

(Suite à la page 19, 5e col.)

La reine et le prince rentrés en Gr.-Bretagne

Londres, 22. (PA) La reine Elizabeth et le prince Philip sont arrivés en Grande-Bretagne, aujourd'hui, de retour d'une tournée triomphale au Canada et aux Etats-Unis.

Le gros aérobus DC-7C qui les a ramené de New-York a atterri à l'aéroport de Londres à 4 h. 02 et après-midi, heure de Greenwich, midi et deux minutes, heure avancée de l'Est.

La princesse Anne était à l'aéroport pour accueillir ses parents, de même que le premier ministre Harold Macmillan, qui partira dans quelques heures pour Washington. Il va conférer avec le président Eisenhower.

M. Macmillan aura une audience avec la reine au palais de Buckingham avant de revenir à l'aéroport pour s'envoler en Amérique.

Le prince Charles, qui est pensionnaire à Chelms, n'a pas reçu la permission de venir à la rencontre de ses parents.

L'hon. M. Starr confrencier au déjeuner de l'AMC

L'hon. Michael Starr, ministre du Travail dans le gouvernement du Canada, sera le conférencier lors du prochain déjeuner des membres de l'Association des manufacturiers canadiens, division de Québec, lundi prochain, le 28 octobre, au Québec Winter Club, à 12 h. 30. Ce déjeuner sera présidé par M. Maurice Godbout, c.s., président de la section locale de l'association.

L'Association des manufacturiers canadiens a invité l'hon. Michael Starr à assister à l'ouverture de la 8e campagne des emplois d'hiver de Québec.

Effraction à Deschambault

Des voleurs se sont introduits dans la station de service de M. Jean-Paul Myrand, à Deschambault, au cours de la nuit dernière et ils sont disparus emportant avec eux la caisse enregistreuse, un radio, des bougies, des récipients d'antigel et autres accessoires. Une plainte a été logée à la sûreté provinciale, ce matin.

Maurice Kieffer AVOCAT. Edifice Chien d'Or, 10 du Fort Québec—Téléphone: LA 3-9619

PAIN Bardou. Pâtisserie Française au beurre seulement; Petits gâteaux à la doucaine, charlotte russe, petits fours secs ou glacés, etc. Notre pain et notre pâtisserie sont faits dans nos établissements par nos pâtisseries. Bardou & Fils Ltée. 1040, ave. Cartier 48 1/2, rue Couillard LA 5-8135

VENTE SPECIALE. Claque pour Dames. Valeur régulière \$2.59. SPECIAL 99c. Tout en caoutchouc. Très léger et non doublé. Talon dessiné pour éliminer les éclaboussures. Noir - brun - rouge - cubain - haut. Pointures 4 à 10. A nos quatre magasins. 260, St-Joseph-Est 896, St-Joseph-Est. 568, 3ème Avenue 179, St-Vallier-Ouest. GAGNON & FREPARET. LES PLUS GRANDS DETAILLANTS DE CHAUSSURES A QUEBEC

